


Séance ordinaire du 27 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Christophe CHARLES, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Dorothée LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents ayant donné procuration : Franck VALEMBOIS à Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK à Bernard CZECH, Chantal WAGON à Abdelmalik SINI, Brahim NOUI à Georges LEMAITRE, Corinne DESPREZ à Monique MARLAIRE

Absents : Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

Monsieur Djamel BOUTECHICHE a été désigné secrétaire de séance

25 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

Madame DESMONS propose au Conseil Municipal d'étudier le versement des subventions de fonctionnement 2025 aux associations selon le tableau récapitulatif ci-dessous.

Comme chaque année, il est proposé de verser les subventions en deux fois, un premier versement de 70% puis le solde de 30% au second semestre 2025.

Subventions 2025

	2025	Montant à verser 70%
Amicale du personnel	110 000 €	77 000 €
Union Sportive Aubysgeoise	16 000 €	11 200 €
Harmonie Municipale d'Auby	10 795 €	7 756 €
Auby Athlétique Club	8 000 €	5 600 €
Ippon Club Aubysgeois	7 000 €	4 900 €
Tennis Club Aubysgeois	5 600 €	3 920 €
Club Nautique Aubysgeois	5 000 €	3 500 €
Fraternelle Aubysgeoise	4 500 €	3 150 €
Société de Tir Aubysgeoise	4 300 €	3 010 €
La Ferme du Temps Jadis	4 000 €	2 800 €

J.C BASKET	4 000 €	2 800 €
Amicale des Billonneux d'Auby	3 500 €	2 450 €
Entente Tennis de Table Aubyeoise	2 500 €	1 750 €
DRUM'S - SQUARE MELONI	2 500 €	1 750 €
Association Passion Cox	2 500 €	1 750 €
Pétanque et fêtes du Bon Air	2 500 €	1 750 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	2 200 €	1 540 €
Amis du MOULIN	2 000 €	1 400 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Auby	1 950 €	1 365 €
Comité en faveur des Anciens	1 800 €	1 260 €
Le Temps de Vivre	1 800 €	1 260 €
Auby Plongée Club	1 500 €	1 050 €
Ecole de Karaté Esprit martial	1 500 €	1 050 €
Les Cheerleaders	1 500 €	1 050 €
Société Colombophile Local Unique	1 500 €	1050 €
Marche et Loisirs à Auby	1 450 €	1 015 €
Amitié Nord/Pas-de-Calais Pologne	1 400 €	980 €
Association Catholique Franco Polonaise	1 400 €	980 €
Enfance et Tradition	1 400 €	980 €
Les Pêcheurs du Paradis	1 200 €	840 €
Anciens Combattants (UFACVG)	1 100 €	770 €
les décorés du travail	1 000 €	700 €
Petit à Petit	1 000 €	700 €

Amicale des Donneurs de Sang bénévoles	900 €	630 €
Club Vivre Heureux	900 €	630 €
AADE	650 €	455 €
La Pétanque Asturienne	610 €	427 €
Société de Chasse d'Auby	600 €	420 €
Club Alpin d'AUBY	600 €	420 €
Comité de Parents d'Elèves Indépendants	600 €	420 €
Chorale Atout Chœur	550 €	385 €
Auby Basket Loisirs	500 €	350 €
Danse de Salon Aubygeoise	500 €	350 €
Association Sportive du LP AUBY	450 €	315 €
Association Sportive du Collège	400 €	280 €
Foyer Socio-éducatif Collège	400 €	280 €
Dévouement Communal	400 €	280 €
APE Brassens Prévert	305 €	213 €
ENVIE	305 €	213 €
ISKRA	305 €	213 €
PART'AGE TON TEMPS	305 €	213 €

Vu l'avis favorable et de la commission sports du 21 février 2025, de la commission vie associative en date du 6 mars 2025 et du bureau municipal en date du 17 mars 2025, il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le versement des subventions de fonctionnement aux associations dans les conditions définies ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

- d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

(Mesdames Mathilde DESMONS, Chantal Wagon, Deprez Corinne, Messieurs BOUTECHICHE Djamel et LESAGE Jean-Pierre ne prennent pas part au vote)

Emet un avis favorable sur le versement des subventions de fonctionnement aux associations dans les conditions définies ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

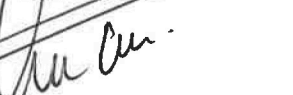
Le Secrétaire de Séance



Djamel BOUTECHICHE



Pour copie conforme,
Le Maire


Christophe CHARLES